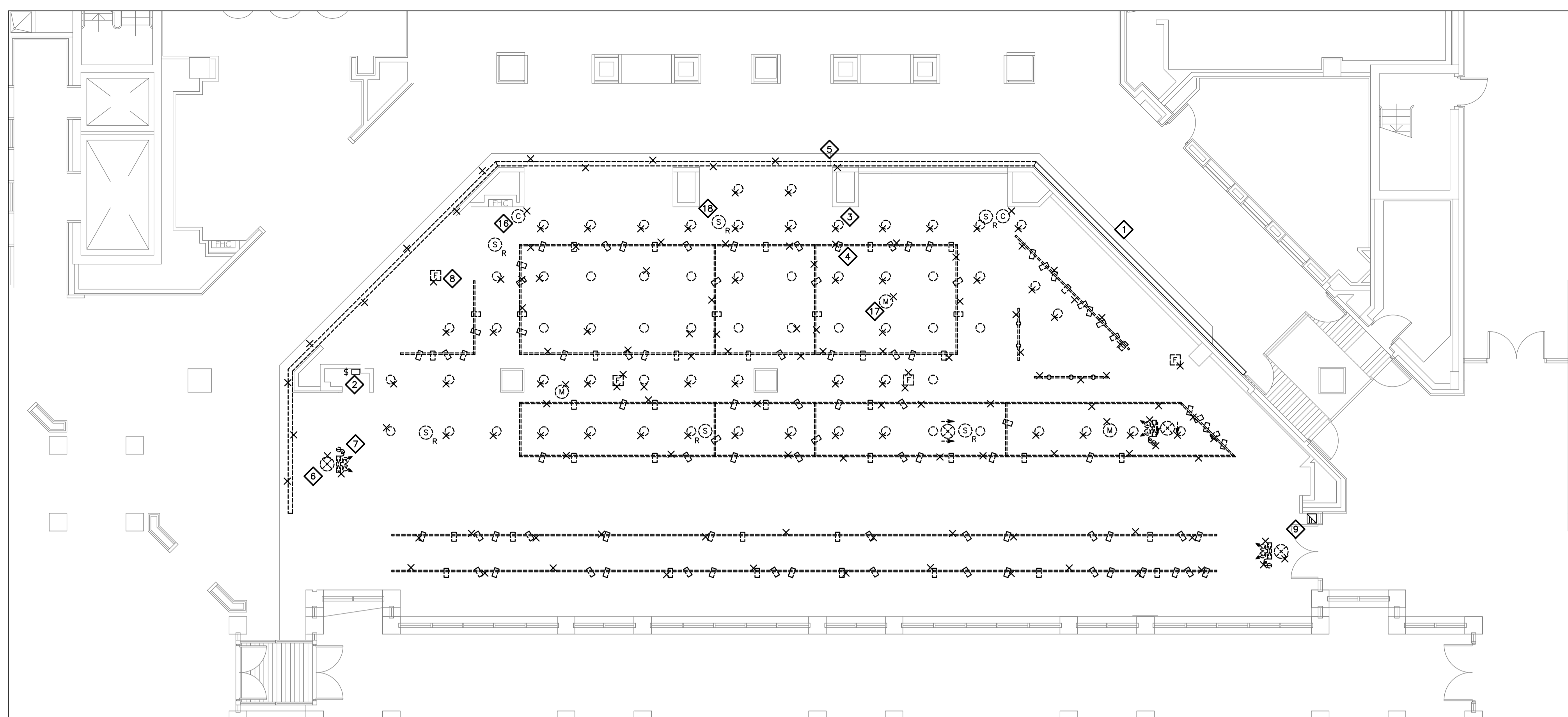


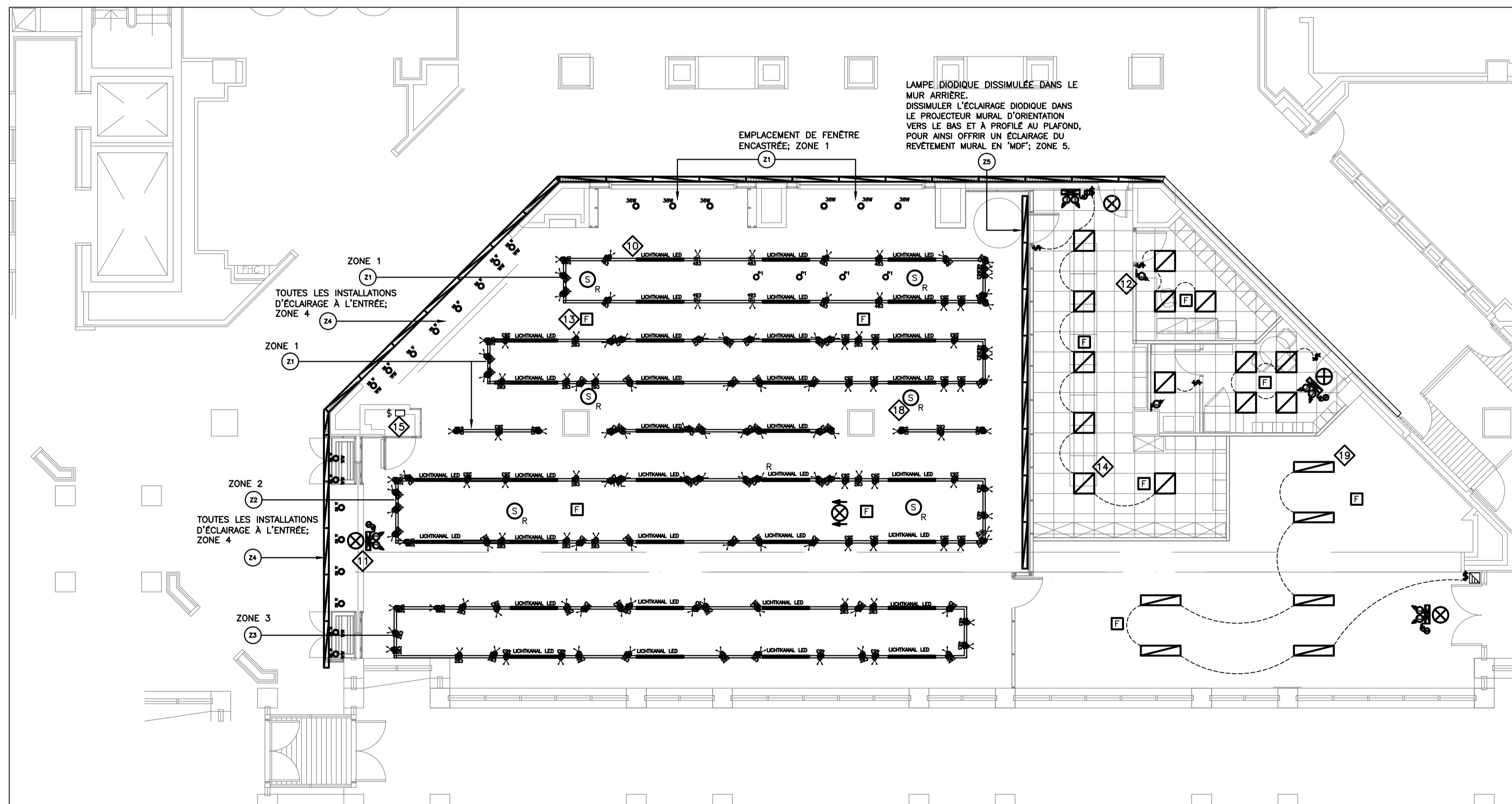
La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.



- NOTES DU DESSIN :
- DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER LE LUMINAIRE EXISTANT.
 - DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER LE TABLEAU DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE ET L'INTERRUPTEUR PRINCIPAL EXISTANTS.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE LUMINAIRE ENCASTRÉ EXISTANT, Y COMPRIS TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU DE COURANT.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE LUMINAIRE EXISTANT SUR RAIL, Y COMPRIS LE RAIL ET TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU DE COURANT.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE LUMINAIRE FLUORESCENT EXISTANT ET ENCASTRÉ, LE LONG DU MUR D'INTÉRIEUR ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU DE COURANT.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER L'ENSEIGNE EXISTANTE DE SORTIE DE SECOURS, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ÉLÉMENT EXISTANT D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE, DE TYPE AMÉNAGÉ AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE HAUT-PARLEUR EXISTANT D'ALARME INCENDIE, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - CONSERVER LE POSTE EXISTANT DE TIRAGE D'ALARME INCENDIE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN NOUVEAU LUMINAIRE À L'INTÉRIEUR DU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL ET CE, SELON LES INDICATIONS DU DESSIN D'ARCHITECTURE AB, À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE ENSEIGNE DE SORTIE DE SECOURS À ÉCLAIRAGE DIODIQUE ET DE TYPE COMBINÉ À UN ÉLÉMENT D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE; À AMÉNAGER AVEC UN ENSEMBLE À BATTERIE(S), TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE NOUVELLE TÊTE TÉLÉCOMMANDEE D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE; À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE.
 - PRÉVOIR UN NOUVEAU HAUT-PARLEUR D'ALARME INCENDIE, À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE. À RACCORDER AU SYSTÈME EXISTANT D'ALARME INCENDIE, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUTES LES FERMETURES DE SYSTÈME, DE TOUTS LES OUVRAGES DÉRIVATION, DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE COORDINATION AINSI QUE DES VÉRIFICATIONS REQUISES ET DES REVENANCES PERTINENTES.
 - DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE LITHONIA G18-2X2 ET LA MONTER DANS UN NOUVEAU PLAFOND À BARRES EN TÉ; À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE ET CE, À L'INTÉRIEUR DES ZONES EN DEHORS DU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL.
 - DÉTAIL TYPIQUE : SE SERVIR DU TABLEAU EXISTANT DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE AFIN DE CONTRÔLER LES NOUVELLES INSTALLATIONS ET CE, À L'INTÉRIEUR DES ZONES INDICUÉES DANS LES DESSINS. PRÉVOIR 3 CIRCUITS POUR LES ZONES 1 À 4 ET UN CIRCUIT POUR LA ZONE 5.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA CAMÉRA EXISTANTE, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'À LA SOURCE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE DÉTECTEUR EXISTANT DE MOUVEMENTS, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS ET LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'À LA SOURCE.
 - DÉTAIL TYPIQUE : HAUT-PARLEUR EXISTANT DE MUSIQUE, À DÉPLACER SELON LES INDICATIONS DU DESSIN PORTANT SUR DE NOUVELLES INSTALLATIONS.
 - DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN ÉLÉMENT D'ÉCLAIRAGE LITHONIA S18-2 ET LE MONTER CONTRE LE PLAFOND APPARENT; À AMÉNAGER AVEC TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE ET CE, POUR DESSERVIR LA ZONE VACANTE À L'EXTÉRIEUR DU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL. PRÉVOIR UN INTERRUPTEUR DE COMMANDE D'ÉCLAIRAGE À L'ENDROIT INDICUÉ.

PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – TRAVAUX EXISTANTS ET OUVRAGES DE DÉMOLITION

P. À É. : 1:100



PLAN PARTIEL D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – TRAVAUX EXISTANTS ET OUVRAGES DE DÉMOLITION

P. À É. : 1:100

LÉGENDE – ÉLECTRICITÉ

ARTICLE	DESCRIPTION
⊕	ÉLÉMENT D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE
⊕	TÊTES D'ÉCLAIRAGE EN CAS D'URGENCE, DE TYPE TÉLÉCOMMANDE
⊕	LAMPE DE SORTIE DE SECOURS, DE MONTAGE MURAL ET AU PLAFOND
⊕	INTERRUPTEUR À BASCULE
⊕	TABLEAU DE COURANT
⊕	POSTE DE TIRAGE D'ALARME INCENDIE
⊕	HAUT-PARLEUR D'ALARME INCENDIE, DE MONTAGE AU PLAFOND
⊕	PRISE DE COURANT DUPLEX, DE MONTAGE MURAL
⊕	PRISE DE COURANT DUPLEX, DE MONTAGE AU-DESSUS DU COMPTOIR
⊕	PRISE DE COURANT DUPLEX, DE MONTAGE AU PLAFOND
⊕	PRISE DE COURANT DUPLEX; MONUMENT AU PLANCHER.
⊕	SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES/DE COMMUNICATION PHONIQUE, DE MONTAGE MURAL
⊕	SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES, DE MONTAGE AU PLAFOND
⊕	COMBINAISON DE PRISE DE COURANT DUPLEX ET DE SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES, AVEC MONUMENT AU PLANCHER
⊕	LUMINAIRE FLUORESCENT G18, 2X2, DE MONTAGE DANS UN PLAFOND À BARRES EN TÉ
⊕	LUMINAIRE DIODIQUE SUR RAIL ASSORTI – SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCH. AFIN DE RETROUVER LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE.
⊕	LUMINAIRE SUR RAIL – SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE AFIN DE RETROUVER LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE.
⊕	LAMPE DIODIQUE ET DE TYPE ENCASTRÉ – SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCH. AFIN DE RETROUVER LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE.
⊕	HAUT-PARLEUR DE MUSIQUE ET (OU) DÉTECTEUR DE MOUVEMENTS ET (OU) CAMÉRA

LES SYMBOLES PRÉSENTÉS EN LÉGENDE NE SONT PAS TOUTS NECESSAIREMENT UTILISÉS DANS LE PRÉSENT JEU DE DESSINS.

NOTES GÉNÉRALES :

- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ EXISTANT ET À CONSERVER EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES MINCES ET EN CONTINU.
- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ NEUF EST REPRÉSENTÉ PAR DES LIGNES EN CONTINU ET À CARACTÈRES GRAS. CET APPAREILLAGE DEVA ÊTRE PRÉVU EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE CONNEXES.
- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES TIRETS EN CARACTÈRE GRAS AINSI QUE PAR LA LETTRE 'R' CORRESPOND À DE L'APPAREILLAGE EXISTANT ET À DÉPLACER SELON LES INDICATIONS. PROLONGER TOUTS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN FONCTION DU BESOIN.
- L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE D'ÉLECTRICITÉ REPRÉSENTÉ PAR DES TIRETS EN CARACTÈRE GRAS AINSI QUE PAR LA LETTRE 'X' REPRÉSENTE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT À ENLEVER, Y COMPRIS TOUTS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE ET CE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT LA PLUS RAPPROCHÉE.
- TOUTE FERMETURE DE COURANT DEVA FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION ENTRE L'ENTREPRENEUR ET LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE CHANTIER; EN OUTRE, L'ON SE DEVA FAIRE APPROUVER LE TOUT AVANT LA COUPEURE PROPREMENT DITE DU COURANT.
- LE SYSTÈME D'ALARME INCENDIE DEVA DÈMEURER À L'ÉTAT OPÉRATIONNEL TOUT AU LONG DU PROJET; IL FAUT DONC LE PROTÉGER CONTRE LA POUSSIÈRE, AU BESOIN, RECOURIR AUX SERVICES D'UN PERSONNEL DE SURVEILLANCE.
- PRÉVOIR LES NOUVEAUX DISJONCTEURS REQUIS DANS LES TABLEAUX DE COURANT EXISTANTS ET CE, AFIN DE TENIR COMPTE DES NOUVELLES CONNEXIONS. PRÉVOIR AINSI DES PLAQUES VIERGES AUX ENDOITS OÙ AUCUN DISJONCTEUR DE CIRCUIT N'EST PRÉVU. PRÉVOIR UNE NOUVELLE LÉGENDE DE TABLEAUX DE CIRCUITS ET CE, POUR CHACUN DES TABLEAUX AFFECTÉS PAR SUITE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX DU PRÉSENT CONTRAT. REMETTRE AU PROPRIÉTAIRE TOUTS LES DISJONCTEURS ENLEVÉS EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT.
- TOUTS LES CONDUITS ET TRAVAUX DE CÂBLAGE NEUFS ET EXISTANTS ET TRAVERSANT DES PLANCHERS ET DES MURS À CÔTÉ D'IGNIFUGAGE DEVONT ÊTRE IGNIFUGÉS EN SE SERVANT D'UN PRODUIT D'IMPERMÉABILISATION AU MASTIC ET À CÔTÉ DE RÉSISTANCE AU FEU, DE FABRICATION 3M.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, TOUT LE CÂBLAGE DEVA ÊTRE DE TYPE R/RW90 ET DE LA GROSSEUR MINIMALE SUIVANTE : EN CUVRE ET DE GROSSEUR N° 12 AWG.
- TOUTS LES CIRCUITS DE COURANT PRÉSENTÉS À DES FINS DE GROUPEMENT SEULEMENT; L'ENTREPRENEUR DEVA SE SERVIR DES CIRCUITS DISPONIBLES DANS LES TABLEAUX EXISTANTS DE COURANT. RÉUTILISER LES DISJONCTEURS EXISTANTS ET (OU) PRÉVOIR DE NOUVEAUX DISJONCTEURS ET CE, EN FONCTION DU BESOIN.
- TOUTS LES TRAVAUX DEVONT FAIRE L'OBJET D'UNE COORDINATION AVEC CEUX DE L'ENTREPRENEUR EN ARCHITECTURE ET DE L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE.
- SYSTÈME DE RESTRICTION SISMOQUE (SRS); ASSURER LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET LE MONTAGE D'UN SYSTÈME COMPLET DE RESTRICTION SISMOQUE ET CE, POUR L'ENSEMBLE DES SYSTÈMES ET DE L'APPAREILLAGE PRÉSCRITS COMME ENSEMBLES À MONTER POUR LE PROJET EN COURS, EN CONFORMITÉ AVEC LA PLUS RÉCENTE VERSION DU CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO. PAR SYSTÈMES ET APPAREILLAGE (CI), IL FAUT ENTENDRE : LUMINAIRES ÉLECTRIQUES, INSTALLATIONS D'AMÉNAGE DE COURANT ININTERROMPU, INSTALLATIONS DE PROTECTION INCENDIE, CONDUITS, INSTALLATIONS DE COMMUNICATION ET APPAREILLAGE ET SYSTÈMES ÉLECTRIQUES; LE TOUT DEVA ÊTRE ISOLÉ CONTRE LES VIBRATIONS ET AMÉNAGÉ AVEC DES SUPPORTS STATIQUES.

● Fagerhult – Vente au détail CSA 40 Projecteur diodique, d'orientation vers le bas; de 2 305 lumens, 29 watts et 3 000 K. Diamètre de l'ouverture du trou : 105 mm – De type encastré : 105 mm. Couleur : blanc; article n° CSALP 40.2030.50.	● Fagerhult – Vente au détail – En forme de globe, sur rail et de type encastré; à 3 circuits. Longueur : 4 000 mm – Hauteur : 32,5 mm – Longueur : 56 mm. Couleur : blanc; article n° 78626
● Fagerhult – Vente au détail BXX LED Projecteur diodique, d'orientation vers le bas; de 27 watts, 2 175 lumens, 830 (Valeur asymétrique) Couleur : blanc; article n° TSPW 183.20.30	● Fagerhult – Vente au détail – Applique mural diodique Applique mural diodique, d'orientation vers le bas et de type encastré; de 26 watts, 2 175 lumens, 830 (Valeur asymétrique) Couleur : blanc; article n° TSPW 183.20.30
● Fagerhult – Vente au détail LichtKanal LED Channel Avec pièces rapportées à rail et plaques d'obliteration	● Fagerhult – Vente au détail – Encastré BXXLED Projecteur diodique, d'orientation vers le bas et de type encastré; de 36 watts, 2 680 lumens et 830 (éclairage par projection) Couleur : blanc; article n° BXX153.30.50
● Fagerhult – Vente au détail – Rail suspendu	

N°	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION R2	17 SEPT. 2015

RÉVISIONS

N°	DESCRIPTION	DATE

client :

MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :

NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL
380, PROMENADE SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

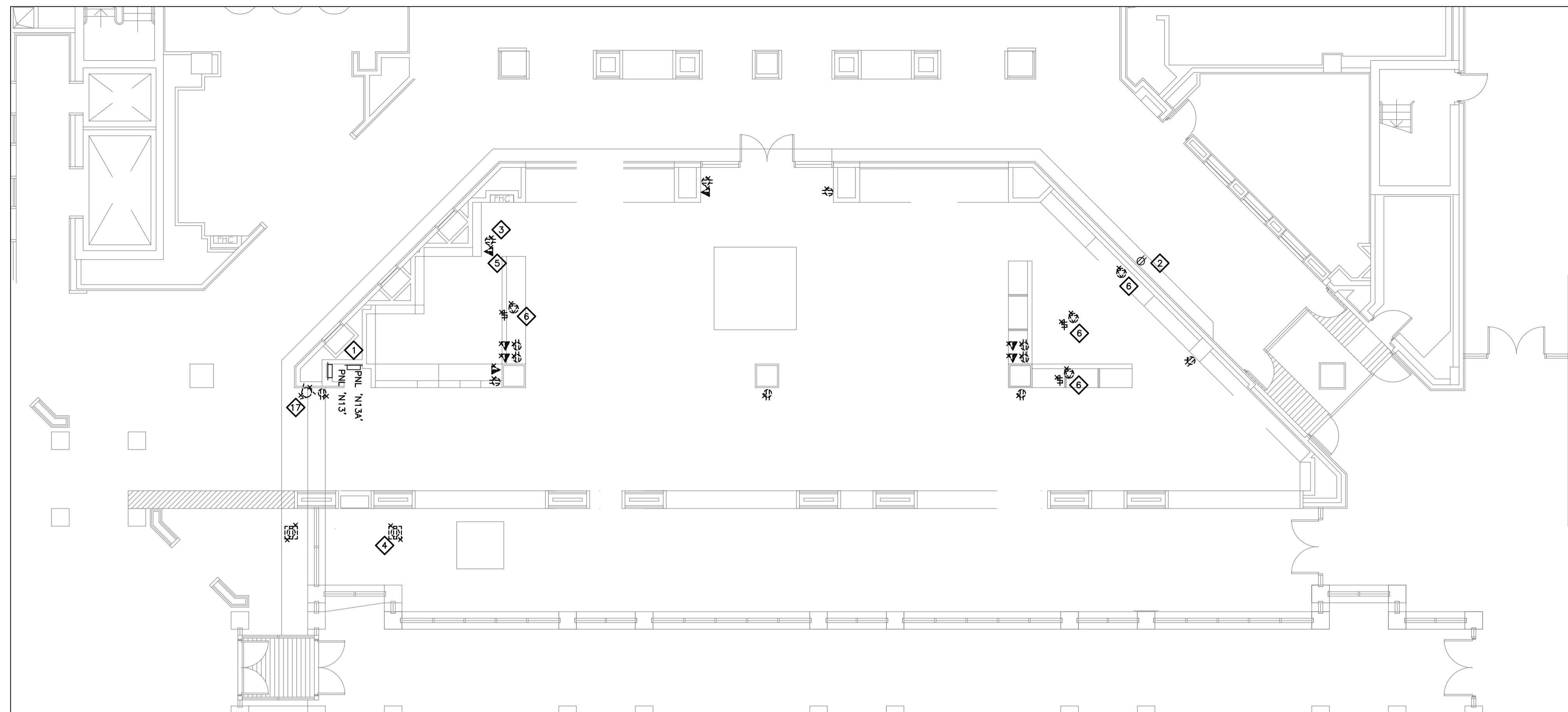
titre du dessin :

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.G.
conçu par :	M.G.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	AOÛT 2015

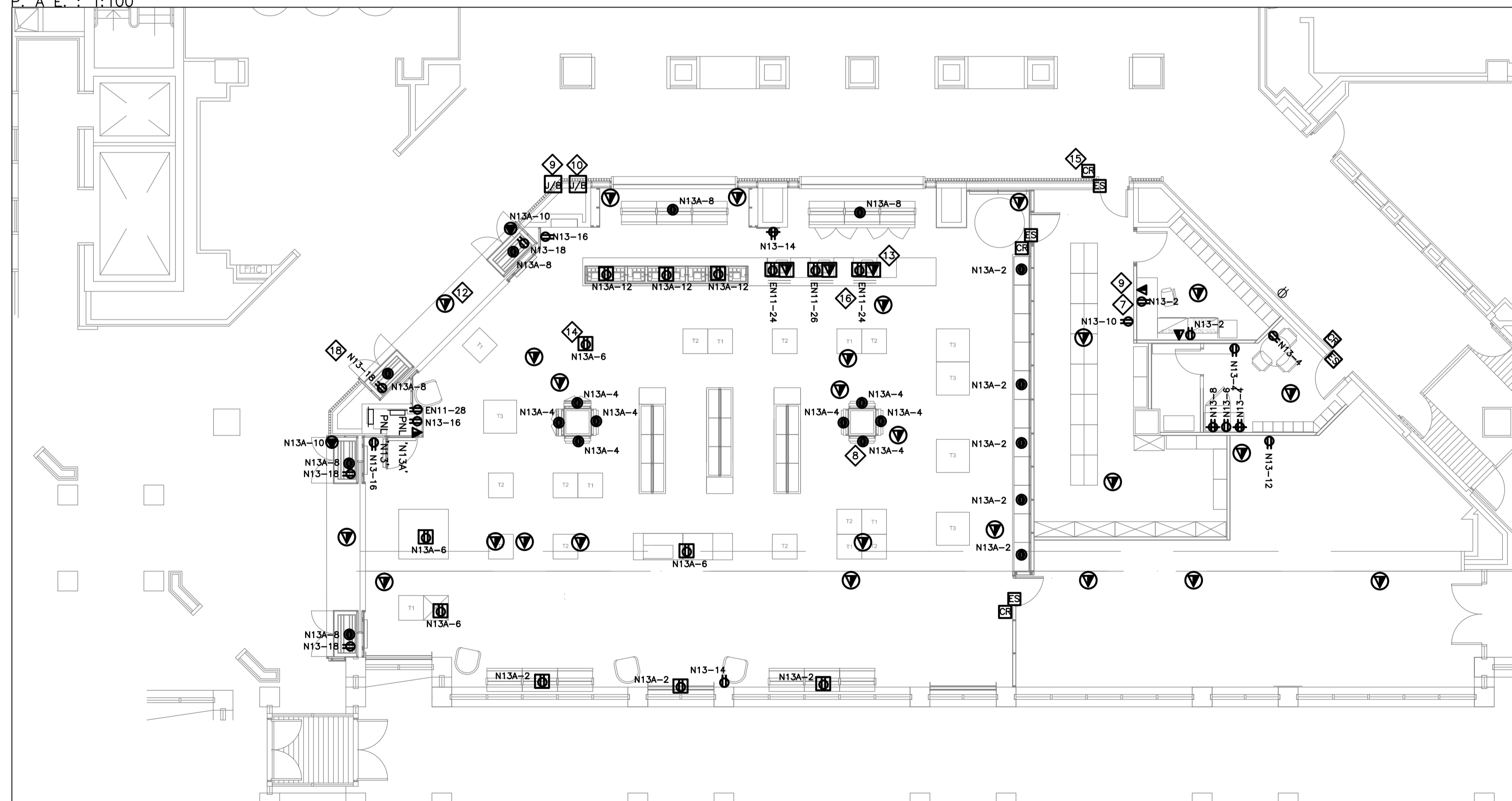
projet n° :	dessin n° :
100-161	E-1
révision :	<0>
	de 4

La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.



PLAN D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – DISTRIBUTION DU COURANT – TRAVAUX EXISTANTS ET OUVRAGES DE DÉMOLITION

P. À É. : 1:100

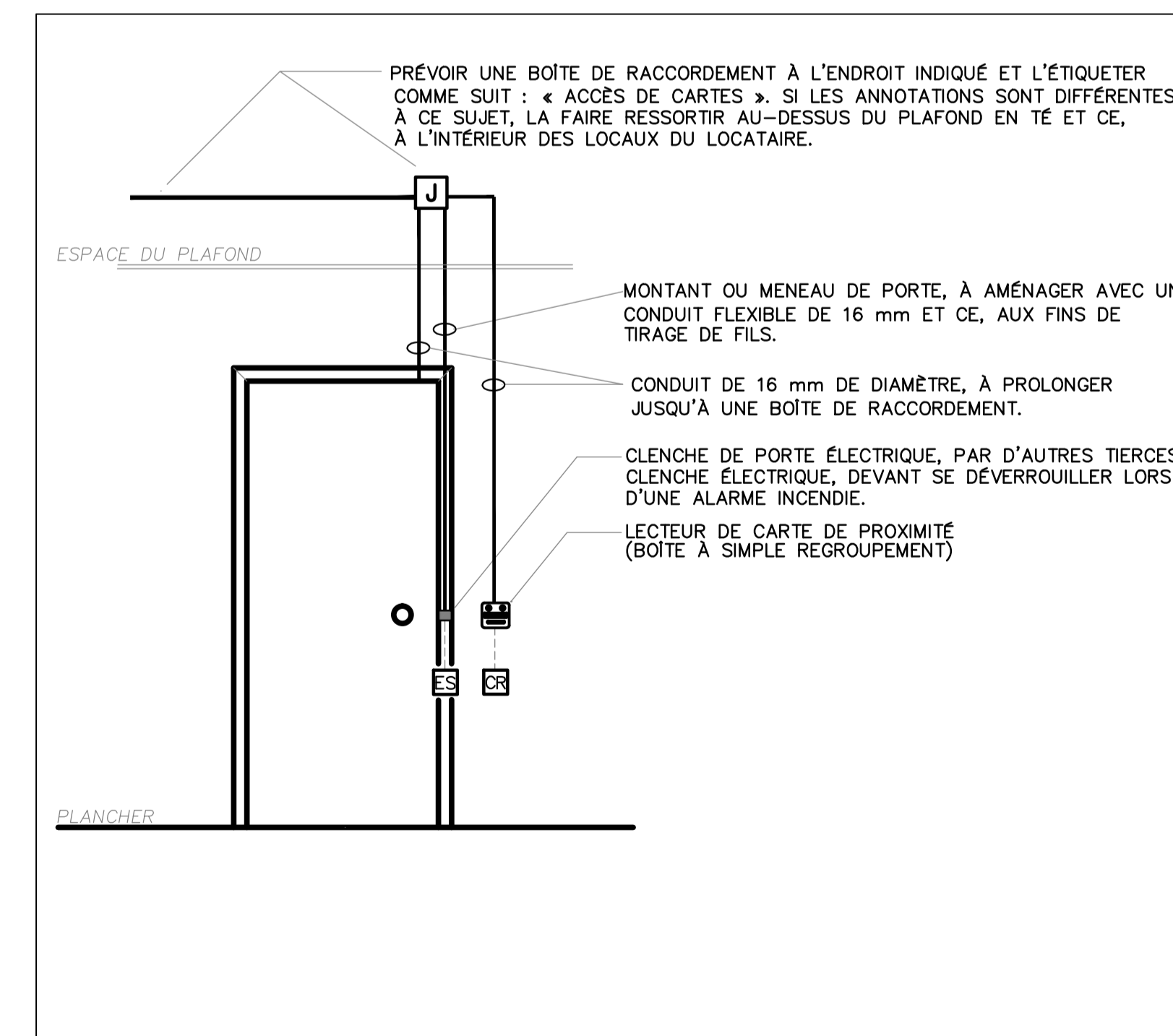


PLAN D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE – DISTRIBUTION DU COURANT – TRAVAUX EXISTANTS ET NEUFS

P. À É. : 1:100

NOTES DU DESSIN :

- 1 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER LE TABLEAU EXISTANT DE COURANT.
- 2 DÉTAIL TYPIQUE : CONSERVER LA PRISE DUPLEX EXISTANTE.
- 3 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LA PRISE DE COURANT DUPLEX ET EXISTANTE, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU.
- 4 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LE MONUMENT EXISTANT AU PLANCHER, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU.
- 5 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER L'INSTALLATION DE COMMUNICATION PHONIQUE ET (OU) DE TRANSMISSION DE DONNÉES, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS.
- 6 DÉTAIL TYPIQUE : ENLEVER LES INSTALLATIONS EXISTANTES D'ÉCLAIRAGE DE PRÉSENTOIR, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS ET L'ENSEMBLE DU CÂBLAGE ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU.
- 7 DÉTAIL TYPIQUE : À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, PRÉVOIR UNE NOUVELLE PRISE DE COURANT DUPLEX 5-15R; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE. SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT EXACT.
- 8 DÉTAIL TYPIQUE : À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, PRÉVOIR UNE NOUVELLE PRISE DE COURANT DUPLEX 5-15R ET DE MONTAGE AU PLAFOND; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS, TOUT LE CÂBLAGE ET TOUTE LA QUINCAILLERIE CONNEXE. SE REPORTER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT EXACT.
- 9 PRÉVOIR UNE BOÎTE DE RACCORDEMENT DE 300 mm SUR 300 mm DANS L'ESPACE DU PLAFOND DE LA LIBRAIRIE ET CE, POUR L'APPAREILLAGE DE T.I.; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS REQUIS ET DE 53 mm DE DIAMÈTRE, EN REVENANT JUSQU'AU LOCAL DE T.I. ET CE, SELON LES INDICATIONS DU DESSIN E-3. L'ENTREPRENEUR DEVRA SCANNER ET FORER DES TROUS DE CAROTTAGE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. À LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES DESIGNÉES, L'ON DEVRA DE SE REPORTER À LA PARTIE AVANT DU DEVIS AFIN DE RETROUVER LES PROCÉDURES À SUIVRE EN TEL CAS.
- 10 PRÉVOIR UNE BOÎTE DE RACCORDEMENT DE 300 mm SUR 300 mm DANS L'ESPACE DU PLAFOND DE LA LIBRAIRIE POUR L'APPAREILLAGE DE SÉCURITÉ; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS REQUIS (53 mm DE DIAMÈTRE), AVEC UN RETOUR JUSQU'AU LOCAL DE SÉCURITÉ, SELON LES INDICATIONS DU DESSIN E-3. LES CONDUITS DEVONT ÊTRE IDENTIFIÉS PAR L'EMPLOI DES COULEURS NOIRE ET ORANGE. L'ENTREPRENEUR DEVRA SCANNER ET FORER DES TROUS DE CAROTTAGE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. À LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES DESIGNÉES, L'ON DEVRA DE SE REPORTER À LA PARTIE AVANT DU DEVIS AFIN DE RETROUVER LES PROCÉDURES À SUIVRE EN TEL CAS.
- 11 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES ET (OU) DE COMMUNICATION PHONIQUE, À AMÉNAGER AVEC UN CONDUIT DE 21 mm DE DIAMÈTRE ET CE, EN REVENANT JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT DE T.I., DANS L'ESPACE DU PLAFOND DE LA LIBRAIRIE.
- 12 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE SORTIE DE TRANSMISSION DE DONNÉES POUR L'APPAREILLAGE DE SÉCURITÉ DANS LE PLAFOND; À AMÉNAGER AVEC UN CONDUIT DE 21 mm DE DIAMÈTRE, AVEC UN RETOUR JUSQU'À LA BOÎTE DE RACCORDEMENT DE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE DU PLAFOND DE LA LIBRAIRIE.
- 13 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UNE COMBINAISON DE PRISE DE COURANT DUPLEX ET DE SORTIE DE MONUMENT AU PLANCHER POUR LA TRANSMISSION DE DONNÉES ET (OU) LES COMMUNICATIONS PHONIQUES; À AMÉNAGER AVEC UN CONDUIT DE 21 mm DE DIAMÈTRE, AVEC UN PROLONGEMENT JUSQU'À LA PARTIE AVANT DU GARAGE DE STATIONNEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA SCANNER ET FORER DES TROUS DE CAROTTAGE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. À LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES DESIGNÉES, L'ON DEVRA DE SE REPORTER À LA PARTIE AVANT DU DEVIS AFIN DE RETROUVER LES PROCÉDURES À SUIVRE EN TEL CAS.
- 14 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN MONUMENT AU PLANCHER ET À PRISE DE COURANT DUPLEX; À AMÉNAGER AVEC UN CONDUIT DE 21 mm DE DIAMÈTRE, AVEC UN PROLONGEMENT JUSQU'À L'INTÉRIEUR DU GARAGE DE STATIONNEMENT. L'ENTREPRENEUR DEVRA SCANNER ET FORER DES TROUS DE CAROTTAGE ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS. À LA PRÉSENCE DE SUBSTANCES DESIGNÉES, L'ON DEVRA DE SE REPORTER À LA PARTIE AVANT DU DEVIS AFIN DE RETROUVER LES PROCÉDURES À SUIVRE EN TEL CAS.
- 15 DÉTAIL TYPIQUE : PRÉVOIR UN LECTEUR DE CARTES ET UNE CLENCHE ÉLECTRIQUE; À AMÉNAGER AVEC TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE REQUIS AINSI QU'AVEC LA QUINCAILLERIE CONNEXE ET NECESSAIRE.
- 16 POUR LES CIRCUITS EN PROVENANCE DU TABLEAU EN-11, PRÉVOIR TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE REQUIS ET CE, EN REVENANT JUSQU'AU LOCAL DE COURANT INDICÉ DANS LE DESSIN E-3.
- 17 ENLEVER LA CONNEXION EXISTANTE DU MOTEUR QUI DÉSERT LA PORTE BASCULANTE ET CE, Y COMPRIS TOUS LES CONDUITS ET TOUT LE CÂBLAGE, EN REVENANT JUSQU'AU TABLEAU.
- 18 DÉTAIL TYPIQUE : PRISE DE COURANT DUPLEX, À MONTER À L'INTÉRIEUR DE LA VITRINE SUR L'ÉTAGÈRE INFÉRIEURE.



PORTE SÉCURISÉE – DÉTAIL TYPIQUE

P. À É. : 1:100

N°	DESCRIPTION	DATE
0	DOCUMENT DE SOUMISSION R2	17 SEPT. 2015
RÉVISIONS		

client :

MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :

NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL
380, PROMENADE SUSSEX
OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :

PLAN DE PLAFOND RÉFLÉCHI – OUVRAGES DE DÉMOLITION ET NOUVEAUX TRAVAUX

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.G.
conçu par :	M.G.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	AOÛT 2015

projet n° :	100-161	dessin n° :	E-2
révision :	<0>		de 4

La société J.R.P. Engineering se devra de conserver une copie conforme et en dossier de tous les documents de travail et ce, compte tenu de ce qui suit et sans pour autant s'y limiter : le document constituant l'original du document ou du plan actuel. Toute modification apportée à ce plan ou à ce document ou aux documents d'accompagnement sans l'autorisation écrite de l'ingénieur est absolument interdite. Les modifications autorisées devront être signées et cachetées par un ingénieur et ce dernier se devra d'assumer l'entière responsabilité qui en découle. La société J.R.P. Engineering n'est pas et ne sera pas responsable des conséquences faisant suite à ces modifications ou à d'autres modifications apportées sans son consentement.

0	DOCUMENT DE SOUMISSION R2	17 SEPT. 2015
N°	DESCRIPTION	DATE

RÉVISIONS		

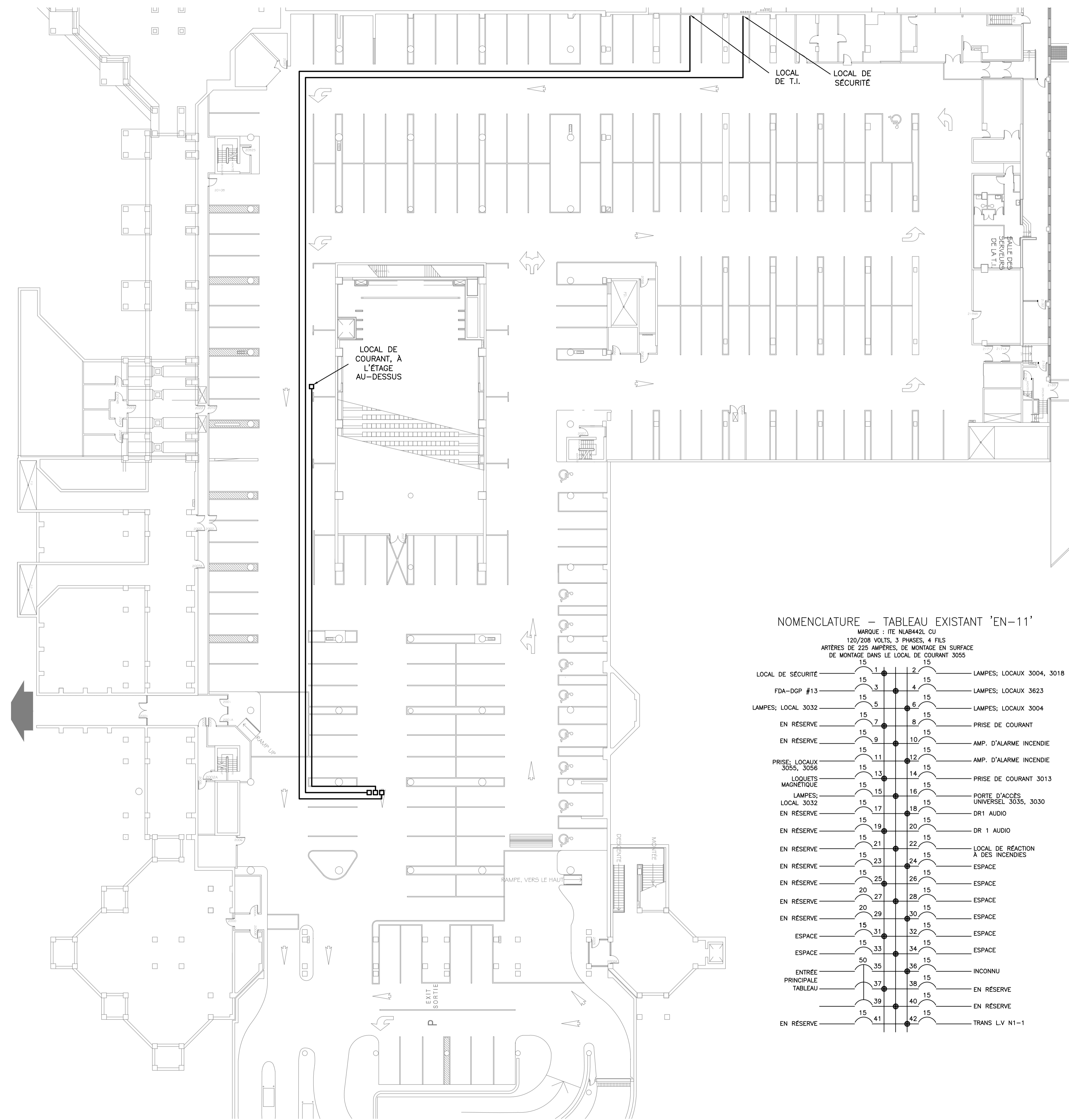
client :
MUSÉE DES BEAUX ARTS DU CANADA

projet :
NOUVEAU MAGASIN DE VENTE AU DÉTAIL
380, PROMENADE SUSSEX OTTAWA (ONTARIO)

titre du dessin :
LÉGENDE DES TABLEAUX ET CHEMINEMENT DES CONDUITS AU NIVEAU DU STATIONNEMENT P1

échelle :	selon les ind.	dessiné par :	M.G.
conçu par :	M.G.	révisé par :	J.R.P.
approuvé par :	J.R.P.	date :	AOÛT 2015

projet n° :	100-161	dessin n° :	E-3
révision :	<0>		de 4



NOMENCLATURE – TABLEAU EXISTANT 'N-13A'

MARQUE : ITE NL4848L
120/208 VOLTS, 3 PHASES, 4 FILS
ARTÈRES DE 225 AMPÈRES, DE MONTAGE EN SURFACE
DE MONTAGE DANS LE LOCAL DE COURANT DE LA LIBRAIRIE

UPS	1	2	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
UPS	3	4	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
EN RÉSERVE	5	6	15	INTERRUPTEUR
EN RÉSERVE	7	8	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
PRISE DE COUR. DE TABLEAU	9	10	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
PRÉSENTOIR DU CORRIDOR	11	12	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	13	14	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	15	16	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	17	18	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ARMOIRE DE SÉCURITÉ	19	20	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	21	22	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	23	24	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	25	26	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	27	28	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	29	30	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	31	32	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	33	34	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	35	36	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	37	38	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
ÉCLAIRAGE SUR RAIL	39	40	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL
PRISE DE COUR. DE CAISSE	41	42	15	ÉCLAIR. ZONE DE TRAVAIL
PRISE DE COUR. DE CAISSE	41	42	15	ÉCLAIRAGE SUR RAIL

NOMENCLATURE – TABLEAU EXISTANT 'EN-11'

MARQUE : ITE NL4842L CU
120/208 VOLTS, 3 PHASES, 4 FILS
ARTÈRES DE 225 AMPÈRES, DE MONTAGE EN SURFACE
DE MONTAGE DANS LE LOCAL DE COURANT 3055

LOCAL DE SÉCURITÉ	1	2	15	LAMPES; LOCALS 3004, 3018
FDA-DGP #13	3	4	15	LAMPES; LOCALS 3623
LAMPES; LOCAL 3032	5	6	15	LAMPES; LOCALS 3004
EN RÉSERVE	7	8	15	PRISE DE COURANT
EN RÉSERVE	9	10	15	AMP. D'ALARME INCENDIE
EN RÉSERVE	11	12	15	AMP. D'ALARME INCENDIE
PRISE; LOCALS 3055, 3056	13	14	15	PRISE DE COURANT 3013
LOQUETS MAGNÉTIQUE	15	16	15	PRTE D'ACCÈS UNIVERSEL 3035, 3030
LAMPES; LOCAL 3032	17	18	15	DR1 AUDIO
EN RÉSERVE	19	20	15	DR 1 AUDIO
EN RÉSERVE	21	22	15	LOCAL DE RÉACTION À DES INCENDIES
EN RÉSERVE	23	24	15	ESPACE
EN RÉSERVE	25	26	15	ESPACE
EN RÉSERVE	27	28	15	ESPACE
EN RÉSERVE	29	30	15	ESPACE
ESPACE	31	32	15	ESPACE
ESPACE	33	34	15	ESPACE
ESPACE	35	36	15	INCONNU
ENTRÉE PRINCIPALE TABLEAU	37	38	15	EN RÉSERVE
EN RÉSERVE	39	40	15	EN RÉSERVE
EN RÉSERVE	41	42	15	TRANS LV N1-1

NOMENCLATURE – TABLEAU EXISTANT 'N-13'

MARQUE : ITE NL4842L CU
120/208 VOLTS, 3 PHASES, 4 FILS
ARTÈRES DE 225 AMPÈRES, DE MONTAGE EN SURFACE
DE MONTAGE DANS LE LOCAL DE COURANT DE LA LIBRAIRIE

LAMPES; LOCAL 3 004	1	2	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	3	4	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	5	6	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	7	8	15	CAISSE, AU PLANCHER
LAMPES; LOCAL 3 004	9	10	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	11	12	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	13	14	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	15	16	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	17	18	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	19	20	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	21	22	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	23	24	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	25	26	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	27	28	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LAMPES; LOCAL 3 004	29	30	15	LAMPES; LOCAL 3 004
LIBRAIRIE POUR ENFANTS TABLEAU	31	32	20	DISPOSITIF DE MANŒUVRE DE PORTE
	33	34		
	35	36		
LAMPES; BUREAUX	37	38	15	CAISSE, AU SUD
LAMPES; BUREAUX	39	40	15	PRÉSENTOIR
EN RÉSERVE	41	42	15	MUR DE L'OUEST

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS DU CONTRAT

- LES INSTRUCTIONS DU PROPRIÉTAIRE AUX SOUSMISSIONNAIRES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES ENONCÉES DANS LES CONCEPTS CONSTITUENT UN ASPECT INTÉGRAL DE CETTE DIVISION ET DOIVENT ÊTRE LUS EN PARALLÈLE À CELLE-CI. CES INSTRUCTIONS AUX SOUSMISSIONNAIRES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DOIVENT ÊTRE ENTièrement CONTRAIGNANTES POUR L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS, ET CE, À L'ENTIERE SATISFACTION DU CONCEPTEUR, DE L'INGÉNIEUR ET DU PROPRIÉTAIRE.
- LA RESPONSABILITÉ ET LA PORTÉE DE CHAQUE CORPS DE MÉTIER SECONDAIRE INCOMBENT UNIQUEMENT À L'ENTREPRENEUR, ON NE TIENDRA PAS COMPTE DES AJOUTS ATTRIBUABLES À UNE INTERPRÉTATION DIFFÉRENTE DES DEVIS ET DES DESSINS EN CE QUI CONCERNE LE CORPS DE MÉTIER OU LEVRA FOURNIR DES SPÉCIALISATIONS OU DES MATÉRIELS PARTICULIERS.
- EN VERTU DU PRÉSENT CONTRAT, L'ENTREPRENEUR, DANS LE CADRE DES SERVICES DISPENSÉS AU PROPRIÉTAIRE EN RAPPORT AVEC LE PRÉSENT MARCHÉ, DEVRA RÉALISER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LE CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO, SELON LA PLUS RÉCENTE ÉDITION, LE CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE LA SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE « HYDRO ONTARIO », LA LOI ONTARIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU POINT DE VUE DES SYSTÈMES D'ÉGOUT, LE SYSTÈME SIMDUT (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL), LE RÈGLEMENT ONTARIEN 644/98, LE CODE D'UTILISATION DE GAZ EN ONTARIO ET TOUT AUTRE CODE DE COMPÉTENCE PROVINCIALE OU MUNICIPALE ET CE, Y COMPRIS LES HEURES DE TRAVAIL, LES TAUX HORAIRES, LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET TOUT AUTRE ASPECT DONT LA COMPÉTENCE RELÈVE DES AUTORITÉS FÉDÉRALES OU MUNICIPALES, DANS LA MESURE DU RESPECT ET DE L'APPLICATION DES EXIGENCES LES PLUS STRICTES À L'APPARITION DE CONTRADICTIONS OU DE CONFLITS.
- SE CONFORMER À LA NORME S'APPLIQUANT À DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS, TELLE QU'ENVIÉ PAR LE BUREAU DU PRÉVOT DES INCENDIES DE L'ONTARIO; SE CONFORMER AINSI À TOUTS LES RÈGLEMENTS, LOIS ET CODES DE SÉCURITÉ INCENDIE PERTINENTS.
- IL INCOMBE À L'ENTREPRENEUR DE S'INFORMER SUR LES LOIS ET CELUI-QU RECONNAÎT QU'EN CAS DE NON RESPECT DE CES LOIS, IL INDEMNISERA LE PROPRIÉTAIRE EN CAS DE COÛTS OU DE DOMMAGES RÉSULTANT DE LADITE NON CONFORMITÉ.
- RÉALISER TOUTS LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES DE BONNE PRATIQUE OU ENVELOBBE CE QUI SUIT ET CE, SANS POUR AUTANT S'Y LIMITER : NORMES PERTINENTES DE SHAKMA ET DE LASHRAE ANSI QUE LES EXIGENCES MINIMALES DES DOCUMENTS DU CONTRAT, DES NORMES ET CODES PRÉSCRITS ET DES DOCUMENTS CITÉS EN RÉFÉRENCE ET DÉCRITS DANS LES PRÉSENTES INSTRUCTIONS.

EXAMEN DES TRAVAUX

- CE PROJET IMPLIQUE DES RÉNOVATIONS AUX ÉDIFICES ACTUELS, PAR CONSÉQUENT, EXAMINER LE CHANTIER ET LES CONDITIONS LOCALES AFIN DE DÉTERMINER LES DIFFICULTÉS ENTOURANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX INDIQUÉS ET PRÉSCRITS AVANT DE SOUMETTRE LE PRIX FINAL.

INTENTION

- L'INTENTION DE CE DEVIS ET DE CES DESSINS CONSISTE À FOURNIR UN SYSTÈME COMPLET ET ENTièrement FONCTIONNEL ET CONFORME À TOUTS LES CODES EN VIGUEUR.

RESPONSABILITÉ

- CET ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER L'ENTIERE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE L'AMÉNAGEMENT DE SON TRAVAIL ET POUR TOUT DOMMAGE OU COÛT ADDITIONNEL SUBI PAR LE PROPRIÉTAIRE OU PAR D'AUTRES ENTREPRENEURS EN RAISON D'UN EMPLACEMENT OU D'UNE RÉALISATION NON-CONFORME DE SON TRAVAIL, CONTRACTER TOUTE ASSURANCE NECESSAIRE.

PERMIS, CERTIFICATS, DROITS, ETC.

- EXCEPTION FAITE DU PERMIS D'OCCUPATION DONT L'OBTENTION RELÈVE DU PROPRIÉTAIRE, ÉMETTRE TOUTS LES AVIS, OBTENIR TOUTS LES PERMIS ET VERSER TOUTS LES DROITS DE FAÇON À POUVOIR RÉALISER LES TRAVAUX AVEC PRÉSENTES, SUR DEMANDE DE L'INGÉNIEUR, FOURNIR TOUT CERTIFICAT PROUVANT QUE L'OUVRAGE INSTALLÉ EST CONFORME AUX LOIS ET RÈGLEMENTS DE TOUTES LES AUTORITÉS COMPÉTENTES. RETOURNER L'ORIGINAL DU CERTIFICAT D'INSPECTION ÉLECTRIQUE ET DU CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DE L'ALARME D'INCENDIE UNE FOIS LE PROJET COMPLÉTÉ.

GARANTIE

- EN GUISE DE CONDITION PRÉALABLE AU PAIEMENT FINAL APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DEVRA RETENIR AU PROPRIÉTAIRE UNE GARANTIE ÉCRITE ASSURANT QUE TOUT APPAREIL FOURNI DANS LE CADRE DU CONTRAT DOIT DÉMOURIR PARTIEMENT EN ÉTAT DE RÉPARATION POUR UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE D'ACCEPTION SUBSTANTIELLE DES TRAVAUX PAR LE GESTIONNAIRE DU PROJET ET L'INGÉNIEUR.

DOCUMENTS REQUIS

- À GARDER SUR LE CHANTIER DES TRAVAUX, UNE COPIE DE CHACUN DES DOCUMENTS SUIVANTS :
 - DESSINS
 - DEVIS
 - ADDENDUM
 - DEMANDES DE CHANGEMENTS
 - AUTRES MODIFICATIONS AU CONTRAT
 - RAPPORTS D'ESSAIS SUR PLACE
 - INSTRUCTIONS D'INSTALLATION ET D'APPLICATION, TELLES QUE PRODUITES PAR LES FABRICANTS.

TRAVAUX ADDITIONNELS

- N'ENTREPRENDRE AUCUN TRAVAIL ADDITIONNEL SANS LE CONSENTEMENT ÉCRIT DE L'INGÉNIEUR OU DU REPRESENTANT DU PROPRIÉTAIRE.
- ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRODUIRE DES COTATIONS POUR TOUTS LES TRAVAUX ADDITIONNELS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES FORMULÉES À CE SUJET DANS LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE, TELS QU'INDIQUÉS PAR L'INGÉNIEUR OU LE REPRESENTANT DU MINISTRE.
- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER UNE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DES MATÉRIELS ET CE, EN RAPPORT AVEC TOUTS LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA UTILISER LES FORMULAIRES D'AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE TELS QUE PRÉSENTÉS AVEC LES DOCUMENTS DE SOUMISSION, POUR CE FAIRE, L'ON SE DEVRA DE REMPLIR TOUTES LES COLONNES DANS LA MESURE DE LEUR PERTINENCE ET DE PRÉVOIR TOUTS LES AJOUTS NECESSAIRES.
- AU DÉBUT DU PROJET, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER À DES AUTORITÉS COMPÉTENTES LES TAUX HORAIRES PERTINENTS, QUI SONT PROPOSÉS POUR LES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES ET QUI POURRAIENT S'AVÉRER NECESSAIRES AUX FINS DE RÉALISATION DU PROJET.
- LE TAUX HORAIRE NE DEVRA COMPRENDRE QUE CE QUI SUIT :
 - LA PAYE ET LA PAYE DE VACANCES
 - ASSISTANCE SOCIALE, FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE L'UNION (ACCEPTÉE SEULEMENT SI L'ENTREPRENEUR EST MEMBRE DE L'UNION.)
 - LE ROI RPO, SELON LES EXIGENCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
 - PAIEMENT À LA CSPAT, SELON LES RÈGLEMENTS DE L'ONTARIO
 - PRIME D'ASSURANCE, SELON LES EXIGENCES OU SELON LES PRÉCISIONS L'ORGANISME DE RÉGLEMENTATION
- LE PRIX DES MATÉRIELS DEVRA CORRESPONDE AU PRIX QUE L'ENTREPRENEUR PAYE, SUR DEMANDE, DES COPIES DES FACTURES DES FOURNISSEURS POURRAONT S'AVÉRER NECESSAIRES POUR JUSTIFIER LE COÛT DES MATÉRIELS.
- LE MONTANT DE MAJORATION ALLOUÉ POUR LES FRAIS GÉNÉRAUX DEVRA CORRESPONDE À CE QUI EST STIPULÉ DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT ACCOMPAGNANT LA SOUMISSION. À MODIFIER AFIN DE TENIR COMPTE DES FRAIS GÉNÉRAUX ET DU PROFIT ADMISSIBLES ET STIPULÉS DANS LES DOCUMENTS DU CONTRAT.
- ADVENANT QU'UN CHANGEMENT ENGLOBE DES CRÉDITS ET DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, LES MAJORATIONS S'APPLIQUERONT ALORS AUX MONTANTS NETS.
- LE COÛT DES TRAVAUX PAR UN SOUS-TRAITANT TRAVAILLANT POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRENEUR DE LA DIVISION 26 SERA DÉTERMINÉ PAR LE SOUS-TRAITANT, QUI DEVRA SE SERVIR DU MÊME FORMAT DE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE ET DU MÊME FORMULAIRE D'AVIS DE MODIFICATION ANTICIPÉE.
- LA MAJORATION DE 5 P. 100 SERA ADMISE PAR L'ENTREPRENEUR DE LA DIVISION 26 POUR LES TRAVAUX EN SOUS-TRAITANCE.

FACTURATION PROGRESSIVE

- L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE PRÉSENTER UNE DÉCOMPOSITION DÉTAILLÉE DU PROJET, LE TOUT ÉTANT FONDÉ SUR LE PRIX CONTRACTUEL CONVENU AUX TERMES DU PROJET, UNE FOIS AUTORISÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE, LES AVIS DE MODIFICATION PROPOSÉE SERONT RAJOUTÉS AUX RECLAMATIONS PROGRESSIVES MENSUELLES.
- LES RECLAMATIONS DE PAIEMENT DEVRONT ÊTRE PRÉSENTÉES À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES AVANT LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE PAYE, DE SORTIE QUE L'INGÉNIEUR PUISSE LES REVENIR EN L'OPPORTUN. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉSENTER LES RECLAMATIONS PROGRESSIVES À L'EXAMEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES MODALITÉS DU CONTRAT, IL SE DEVRA AINSI DE PRÉSENTER SON AUTORISATION DE PAIEMENT.
- DESSINS D'APRÈS-ÉCÉUTION ET DESSINS CONSTITUANT LES ARCHIVES :
 - LE REPRESENTANT DU PROPRIÉTAIRE DEVRA EXAMINER LES DESSINS AU DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, AFIN DE PERMETTRE À L'ENTREPRENEUR DE GARDER ET DE TENIR UN ÉTAT PRÉCIS DES DESSINS D'APRÈS-ÉCÉUTION.
 - UN JEU DE CES DESSINS DEVRA ÊTRE GARDÉ SUR PLACE, AFIN D'ENREGISTRER LES RENSEIGNEMENTS REPRÉSENTANT LES CHANGEMENTS ET LES DÉTAILS DE MONTAGE ET CE, SUR UNE BASE QUOTIDIENNE ET POUR TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX, À LA FIN DU PROJET, TOUTS LES RENSEIGNEMENTS INSCRITS SUR LE JEU DE DESSINS DE CONSTRUCTION DEVRONT ÊTRE TRANSFÉRÉS SUR UN JEU DE DESSINS PROPRES ET TRANSMIS À L'EXAMEN DÉFINITIF DE L'INGÉNIEUR.
 - LE FAT DE NE PAS GARDER LES DESSINS D'APRÈS-ÉCÉUTION À JOUR PEUT COMPROMETTRE LES PAIEMENTS MENSUELS PROGRESSIFS. LES DESSINS D'APRÈS-ÉCÉUTION SERONT PASSÉS EN REVUE AU MÊME MOMENT QUE L'INSPECTION DES PAIEMENTS PROGRESSIFS MENSUELS.

DESSINS D'ATELIER

- AVANT DE FABRIQUER OU DE LIVRER DES MATÉRIELS OU DE L'ÉQUIPEMENT, SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION LES COPES ELECTRONIQUES DE DESSINS D'ATELIER ET DE FICHES DE DONNÉES COUVRANT TOUTES LES PIÈCES D'ÉQUIPEMENT FOURNIES ET QU'ON DOIT INSTALLER DANS LE CADRE DE CE CONTRAT.

UTILISATION TEMPORAIRE ET ESSAI

- L'UTILISATION TEMPORAIRE OU L'ESSAI, PAR LE PROPRIÉTAIRE, DE TOUT ÉQUIPEMENT, MACHINE OU APPAREIL, OU DE TOUT AUTRE OUVRAGE OU MATÉRIEL FOURNI DANS LE CADRE DU CONTRAT AVANT L'ACCEPTION FINALE ÉCRITE PAR L'INGÉNIEUR NE DOIT PAS ÊTRE INTERPRÉTÉ COMME UNE PRÉLÈVE DE SON APPROBATION PAR LE PROPRIÉTAIRE. LE PROPRIÉTAIRE DOIT BÉNÉFICIER DU PRIVILEGE D'UN TEL ESSAI OU UTILISATION DES QUE CET ENTREPRENEUR PRENDRE QUE LEDIT TRAVAIL EST COMPLÉTÉ. L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ PAR UN DÉFAUT DE MATÉRIEL OU D'EXÉCUTION LORS DE L'ESSAI OU DE L'UTILISATION TEMPORAIRE PAR LE PROPRIÉTAIRE.
- TOUT ÉQUIPEMENT PERMANENT UTILISÉ DE FAÇON TEMPORAIRE AFIN DE PRODUIRE UNE CHALEUR TEMPORAIRE OU AUTREMENT FERA L'OBJET D'UNE RÉPARATION, D'UN REMPLACEMENT ET D'UN NETTOYAGE COMPLETS À L'ENTIERE SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE.

DISPOSITIFS DE FIXATION ACTIONNÉS PAR EXPLOSIÉS

- SAUF DANS LE CAS D'UNE AUTORISATION EXPRESSE DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET, NE PAS SE SERVIR D'APPARELS DE FIXATION ACTIONNÉS SOUS TENSION ET/OU EN TELS CAS, L'ON SE DEVRA ALORS DE RESPECTER LES EXIGENCES DE LA NORME CSA 2166 (CODE DE SÉCURITÉ VISANT L'EMPLOI D'OUTILS ACTIONNÉS PAR EXPLOSIÉS).

- LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET DES MATÉRIELS DE L'ENTREPRENEUR RELÈVE ENTièrement DUDIT ENTREPRENEUR, CE DERNIER DEVRA, AU BESOIN, COMMUNIQUER AVEC LES PERSONNES CHARGÉES D'EXPLOITER LE BÂTIMENT.
- PRÉVOIR DES ENSEIGNES D'AVERTISSEMENT AUX ENDOITS OU DES TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MODIFICATION SONT ADJACENTS À DES ZONES AFFECTANT LE GRAND PUBLIC.

PROPRIÉTÉ DE L'ÉQUIPEMENT ET DES LIEUX

- NETTOYER PARFAITEMENT LES CONDUITS ET L'ÉQUIPEMENT AFIN D'ÉLIMINER LA SALETTE, LA LIMILLE ET AUTRES MATIÈRES ÉTRANGÈRES, DÉBRANCHER, NETTOYER ET REBRANCHER LES ÉLÉMENTS NECESSAIRES AFIN DE RÉFÉRER ET ÉLIMINER TOUTE OBSTRUCTION, RÉPARER TOUT OUVRAGE ENDOMMAGÉ ALORS QU'ON ÉLIMINE LES OBSTRUCTIONS.
- L'ENTREPRENEUR DOIT PROTÉGER LES LIEUX EN TOUT TEMPS CONTRA L'ACCUMULATION DE DÉCHETS, ET CE, À LA SATISFACTION DU GESTIONNAIRE DE PROJET, RECOUVRIER L'ÉQUIPEMENT ET LE MOBILIER AU MOYEN DE COUVERTURES POUR EMPÊCHER L'INFILTRATION DE POUSSIÈRE, PROCÉDER AU NETTOYAGE À LA FIN DE CHAQUE PÉRIODE DE TRAVAIL ET CE, À LA SATISFACTION DU GESTIONNAIRE DE PROJET.

DONNÉES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

- FOURNIR TROIS ENSEMBLES DE DONNÉES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN DE TOUTS LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES, CES DONNÉES DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉES SOUS FORME DE MANUEL AVEC COUVERTURE RIGIDE ET INDEX, LA COUVERTURE AVANT OU LE DOS DOIT INDIQUER LE NOM ET L'EMPLACEMENT DU PROJET, LE NOM DE L'INGÉNIEUR CONSEIL ET DE L'ENTREPRENEUR, REMETTRE UN EXEMPLAIRE À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.

- LE MATÉRIEL ET L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉS DOIVENT ÊTRE NEUFS, PLEINS ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ PRÉSCRITE, UTILISER DES PRODUITS DE LA MÊME MARQUE ET DU MÊME FABRICANT POUR CHAQUE APPLICATION PARTICULIÈRE. PROCÉDER À L'ÉQUILIBRAGE STATIQUE ET DYNAMIQUE DE L'ÉQUIPEMENT ROTATIF POUR RÉDUIRE SES VIBRATIONS AU MINIMUM, ANSI QUE SON BRUIT DE FONCTIONNEMENT, REMPLACER TOUT SYSTÈME DONT LES MATÉRIELS OU LA QUALITÉ D'EXÉCUTION SONT INFÉRIEURS AUX NORMES PRÉSCRITES ET DÉPLACER TOUT OUVRAGE MAL PLACÉ, ET CE, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

- LE PRIX PROPOSÉ POUR CE CONTRAT DOIT ÊTRE BASÉ SUR UNE UTILISATION DES MATÉRIELS ET DE L'ÉQUIPEMENT PRÉSCRITS, SI CET ENTREPRENEUR SOULAITE OFFRIR DES MATÉRIELS ET UN ÉQUIPEMENT ÉQUIVALENTS, IL DOIT PROPOSER PAR ÉCRIT DES PRODUITS APPROUVÉS PAR L'INGÉNIEUR ET ÉQUIVALENTS AUX PRODUITS PRÉSCRITS, CET ENTREPRENEUR SERA ENTièrement RESPONSABLE DE TOUT TRAVAIL OU MATÉRIEL ADDITIONNEL DEMANDÉ PAR D'AUTRES ENTREPRENEURS AFIN D'ACCOMMODER TOUT MATÉRIEL OU ÉQUIPEMENT ÉQUIVALENT, LES AJOUTS NE SERONT PAS APPROUVÉS AFIN DE COUVRIR UN TEL OUVRAGE.

DÉCOUPAGE ET RAPAÇAGE

- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE CES TRAVAUX ET DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT DE TOUTS LES TROUS DESTINÉS À RECEVOIR LES CONDUITS, ETC. EN PLUS DE FOURNIR LES MANCHONS NECESSAIRES POUR PROCÉDER À L'INSTALLATION, EXAMINER LES PLANCHERS ET LES MURS DE LA STRUCTURE AUX RAYONS X AVANT DE LES DÉCOUPER AFIN DE RÉFÉRER LES BARRÉS D'ARMATURE ET LES CONDUITS, ET OBTENIR L'APPROBATION DU GESTIONNAIRE DU PROJET AFIN DE PROCÉDER AU DÉCOUPAGE PROPOSÉ, PRÉVOIR UN SYSTÈME D'INFLUJAGE APPROUVÉ ULC POUR TOUTES LES PÉNÉTRATIONS DANS LES ENSEMBLES CÔTÉS.

- TOUTES LES FERMETURES QUI POURRAIENT S'AVÉRER NECESSAIRES À L'EMPLACEMENT DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DEVRAIT L'OBJET D'UNE APPROBATION ANTÉRIÈRE À CE SUJET ET CE, AVEC UN AIRE D'AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE, DE LA PART DE LA PERSONNE CHARGÉE DE GÉRER LE PROJET ET DE L'INGÉNIEUR.

MATÉRIELS ENLEVÉS

- TOUTS LES MATÉRIELS ENLEVÉS AU COURS DE LA DÉMOLITION DEVENDRONT LA PROPRITÉ DU PROPRIÉTAIRE ET DEVRONT ÊTRE EMPILÉS SUR PLACE, EN CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES. LE PRÉSENT ENTREPRENEUR DEVRA DÉBRASSER LE CHANTIER DES MATÉRIELS PROSCRITS OU REJETÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE.

DEVIS D'ÉLECTRICITÉ

NORMES MINIMALES

- INSTALLATIONS ÉLECTRIQUE, SELON LA NORME CSA 9-1991-2009
- LUMINAIRES, SELON LA NORME CSA C22.2 N 9-C22-89
- BALLAST DE LUMINAIRE, SELON LA NORME CSA C22.2 N 74-1996
- CODE DE CONSTRUCTION DE L'ONTARIO, SELON L'ÉDITION DE 2006
- CODE DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE DE L'ONTARIO, SELON L'ÉDITION DE 2009

HAUTEURS DE MONTAGE

- MÉTRES D'INDICATIONS CONTRAIRES, MONTER L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE AUX HAUTEURS INDIQUÉES SUIVANTES :
 - INTERRUPTEURS LOCAUX : 1 200 mm
 - SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE :
 - GÉNÉRALITES : 400 mm
 - AU-DESSUS DES COMPTOIRS : 175 mm
 - TABLEAUX DE DISTRIBUTION : 1 800 mm ENTRE LE PLANCHER ET LA PARTIE SUPÉRIEURE DU TABLEAU
 - SORTIES DE TELECOMMUNICATION : 400 mm

OUVRAGES DE DÉMOLITION

- L'ENTREPRENEUR DEVRA COORDONNER SES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES CORPS DE MÉTIER ET CE, AFIN DE S'ASSURER QUE LES ARTÈRES ET L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE ASSOCIÉS À DE L'ÉQUIPEMENT DE MÉCANIQUE ET (OU) MONTES OU LOGÉS DANS DES MURS À DÉMOURR SOIENT AUSSI ENLEVÉS.
- INDICATION D'APPAREILLAGE EXISTANT À DÉPLACER, DANS CE CAS, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DE NETTOYER CET APPAREILLAGE ET DE LE REDIRE OPÉRATIONNEL ET CE, AVANT DE LE DÉPLACER.
- L'ENTREPRENEUR DEVRA REMPLACER LES LENTILLES ACRYLIQUES DE LUMINAIRES BRISÉES OU DÉCOUPLÉES ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES INDICATIONS DE L'INGÉNIEUR À CE SUJET.

FERMETURE DE L'APPAREILLAGE

- TOUTE FERMETURE DE L'APPAREILLAGE EXISTANT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE APPROBATION ANTÉRIÈRE À CE SUJET DE LA PART DE L'INGÉNIEUR.

IDENTIFICATION

- SE SERVIR DE PLAQUES LAMACODES POUR IDENTIFIER L'ENSEMBLE DE L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE INDIQUÉ DANS LES DESSINS ET (OU) MENTIONNE LES DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ, LES INTERRUPTEURS, LES DÉMARREURS, LES TABLEAUX DE DISTRIBUTION, LES TRANSFORMATEURS, LES COMMANDES ET LES PRISES DE COURANT À CARACTÈRE SPÉCIAL ET CE, PLEU IMPORTÉ SI L'APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE EST PRÉVU OU NON EN VERTU DE LA PRÉSENTE SECTION DU DEVIS. SOUMETTRE L'IDENTIFICATION PROPREMENT DITE À L'INGÉNIEUR.
- À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DEVRONT ÊTRE EN LAMACODE RIGIDE ET D'AU MOINS 1,5 mm D'ÉPAISSEUR, AVEC DES LETTRES NOIRS À NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ET DES PLAQUES LAMACODES DEVRONT ÊTRE SOIGNÉMENT ORIENTÉES ET PLACÉES ET CE, SELON UN PLAN ÉQUARRI PAR RAPPORT AUX LIGNES ADJACENTES DU BÂTIMENT ET (OU) DE L'ÉQUIPEMENT, LE TOUT DEVRA ÊTRE FIXÉ EN PLACE PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES MÉCANIQUES (VS OU RIVETS « POP »); SOUMETTRE LE TOUT À L'EXAMEN DE L'INGÉNIEUR.
- PRÉVOIR DES ANNUAIRES DE CIRCUITS MIS À JOUR ET SOIGNÉMENT DACTYLOGRAPHIÉS, À INSÉRER DANS UN PORTE-ANNUAIRE EN PLASTIQUE, À MONTER CONTRE LA FAÇADE INTÉRIEURE DE LA PORTE DE CHAQUE TABLEAU NEUF DE DISTRIBUTION; UNE COPIE DE CHAQUE ANNUAIRE DEVRA ÊTRE INSÉRÉE DANS LE MANUEL.
- IDENTIFIER TOUTES LES BOTES DE TRAGE ET DE RACCORDEMENT ET CE, PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À TOUCHES « P » ET DONNANT LES NUMÉROS DE TABLEAU ET DE CIRCUITS(S) DE SOURCE.
- IDENTIFIER TOUTES LES PRISES DE COURANT ET TOUTS LES INTERRUPTEURS ET CE, PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION À TOUCHES « P » AVEC UN PLAN ÉQUARRI PAR RAPPORT AU RUBAN TRANSPARENT ET DONNANT LES NUMÉROS DE LA PARTIE AVANT DES PLAQUES DE RECOUVREMENT.

EMPLACEMENT DES SORTIES

- SORTIES, À MONTER AUX ENDOITS INDIQUÉS DANS LES DESSINS, SE REPORTER AUX DESSINS DE CONCEPTION D'INTÉRIEUR AFIN DE RETROUVER L'EMPLACEMENT DES SORTIES QUI SONT DIMENSIONNÉES OU QUI FONT L'OBJET D'AUTRES RÉFÈRES D'ORIENTATION.
- NE PAS MONTAGE DE SORTIES DOS-À-DOS DANS UN MUR; TENIR COMPTE D'UN DÉPLACEMENT D'AU MOINS 150 mm À L'HORIZONTALE ENTRE LES BOTES; EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE LES ORIENTER DANS DES GREUX DISTINCTS DE MONTANTS LORSQUE LA CHOSE S'AVÈRE POSSIBLE.
- CHANGER L'EMPLACEMENT DES SORTIES À SES PROPRES FRAIS, DANS LA MESURE QU LA DISTANCE N'EST PAS SUPÉRIEURE À 3 MÈTRES ET EN AJOUTANT QUE LES RENSEIGNEMENTS SOIENT DONNÉS AVANT LE MONTAGE DE CES SORTIES.

MOTEUR ET CÂBLAGE ÉLECTRIQUE

- SAUF INDICATION OU MENTION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DOIT FOURNIR TOUTS LES DÉMARREURS DE MOTEUR, SAUF DANS LE CAS DE L'ÉQUIPEMENT EMBALLÉ ET CÂBLÉ D'AVANCE, LES SECTIONNEURS DE TOUTS LES MOTEURS UTILISÉS DANS LE CADRE DU PROJET ET TOUTS LES FILS MENANT AUX DÉMARREURS ET AUX MOTEURS, L'ÉQUIPEMENT DEVANT ÊTRE BRANCHÉ À UNE SOURCE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE CSA OU PAR HYDRO-QUÉBEC POUR SON UTILISATION SUR LE LIEU D'INSTALLATION, SAUF INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DOIT FOURNIR ET PLACER TOUT LE CÂBLE DE COMMANDE ET APPROPRIÉS ET DE « PARTAGE » LORSQU'IL S'AGIT DE DISPOSITIFS DE CÂBLAGE REGRUPÉS.

PORTÉE DES TRAVAUX

- DÉCONNECTER ET ENLEVER TOUT L'APPAREILLAGE EXISTANT D'ÉLECTRICITÉ QUI DEVIENT INUTILE OU QUI SE MONTRE ACTUELLEMENT À L'ÉTAT NON UTILISÉ.
- MODIFICATION ET RAJOUT AUX SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE EN MODES NORMAL ET D'URGENCE.
- MODIFICATION ET RAJOUT AUX PRISES DE COURANT ET AU SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE COURANT.
- MODIFICATION ET RAJOUT AU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE.
- MODIFICATION ET RAJOUT AU SYSTÈME D'ACHÈMENNEMENT DE CONDUITS POUR FILS, POUR LE SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, Y COMPRIS LE SYSTÈME DE CABLO-DIFFUSION
- MODIFICATION ET RAJOUT À L'APPAREILLAGE DE MÉCANIQUE DE RACCORDEMENT

CÂBLAGE

- TOUT LE CÂBLAGE DEVRA ÊTRE TORSADÉ ET EN COURVE DE TYPE RPO LYPTE, À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES DANS LES DESSINS, À AMÉNAGER AVEC DES FOURREAUX DE RACCORDEMENT « BRADY LABEL » À CHAQUE EXTREMITÉ. LE CÂBLAGE DEVRA PRÉSENTER UN COÛT DE COULEURS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU CODE, LA GROSSEUR MINIMALE DU CÂBLAGE DE COURANT ET D'ÉCLAIRAGE DEVRA ÊTRE COMME SUIT : 1WG.
- LAISSER DES LONGUEURS ADOQUATES DE FIL OU DE CÂBLAGE DANS LES BOTES DE RACCORDEMENT ET CE, AUX FINS DE RACCORDEMENT ÉVENTUEL À L'APPAREILLAGE.
- CÂBLAGE « BX » DANS LES MURS SEULEMENT.
- PASSER UN FIL (FIL DE LA GROSSEUR INDIQUÉE) DE MISE AU SOL ISOLÉ EN VERT DANS CHAQUE LONGUEUR DE CONDUIT, NE PAS SE SERVIR DES CONDUITS COMME SOURCE DE MISE À LA TERRE.

CONDUITS

- CHAQUE LONGUEUR DE CONDUIT DEVRA ÊTRE NEUVE ET PORTER LE SCEAU D'APPROBATION DE LA CSA.
- TOUTS LES CONDUITS À ACHÉMINER AU-DESSUS DE PLAFONDS SUSPENDUS DEVRONT ÊTRE DES TUBES ÉLECTRO-MÉTALLIQUES.
- PRÉVOIR DES CORDES DE TRAGE EN NYLON DANS TOUTES LES LONGUEURS DE CONDUITS À VIDE.
- ENSEMBLE MODULAIRE, À ASSORTIR À L'ENSEMBLE EXISTANT, SYSTÈME DE CÂBLES À CÂBLAGE MODULAIRE « NOCOM » AUX FINS DE RACCORDEMENT DE LUMINAIRES FLOUESCENTS DANS DES AUGES; LE TOUT DEVRA ÊTRE CONSISTANT AVEC LES INSTALLATIONS DU BÂTIMENT DE BASE.
- CÂBLES « SMART-CONNECT » : CÂBLES DE DÉPART, DE JOINTÈMEMENT, DE SURBASSEMENT ET DE SURBASSEMENT D'INTERRUPTEUR, SELON LES EXIGENCES.
- CONNECTEURS : ADAPTATEURS ET PRISES DE COURANT EN PVC ET DE TYPE MOULÉ.
- À ENLEVER ET À RECONNECTER EN FONCTION DU BESOIN, AFIN D'OBTENIR LES CIRCUITS D'ÉCLAIRAGE INDIQUÉS ET DE SORTIE À RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT À CE SUJET.
- TERMINER LES CÂBLES DE DÉMARRAGE ET DE SURBASSEMENT À L'EMPLACEMENT DES INTERRUPTEURS ET DES LUMINAIRES NON AMÉNAGÉS AVEC DES PRISES DE COURANT « NOCOM ».
- REMETTRE LES CÂBLES NON UTILISÉS AU PROPRIÉTAIRE DU BÂTIMENT.

BOTES DE SORTIE

- EN ACIER ÉLECTRO-GALVANISÉ; ENOUT, DE QUALITÉ ÉQUIVALENTE À CE QUI EST PRÉVU POUR LES CONDUITS.
- D'AU MOINS 37 mm DE PROFONDEUR SUR 100 mm DE CÔTÉ DANS LE CAS D'UNE BOTE CARRÉE; ALTERNATIVEMENT, DE FORME OCTOGONALE, SELON LES EXIGENCES.
- À AMÉNAGER AVEC DES ANNEAUX DE PLATRAGE ASSEZ PROFONDS POUR QUE LE MATÉRIEL SERVANT À LA FINITION MURALE SOIT DÉPOSABLE PAR DESSUS LA BOTE ET CE, EN DÉÇÀ DE 6 mm DE L'OUVERTURE DU COUVERCLE.

BOTES DE TRAGE

- PRÉVOIR DES BOTES DE TRAGE LORSQU'IL S'AGIT DE LONGUEURS DE PLUS DE 30 MÈTRES; À AMÉNAGER AVEC PAS PLUS DE 2 COUDES DE 90 DEGRÉS.

DISPOSITIFS DE CÂBLAGE

- PRISES DE COURANT :
 - INTERRUPTEUR DUPLEX, SELON LA CSA, DE TYPE 5-15R ET À RÉGIME DE 125 VOLTS ET 15 AMPÈRES; À AMÉNAGER AINSI AVEC UNE INSTALLATION DE MISE AU SOL EN VUE CARACTÉRISTIQUES DE CES PRISES :
 - PRISES DE COURANT DE LA CATÉGORIE PRÉSCRITE.
 - INTERRUPTEUR À 3 VOIES, À MONTAGE AU SOL SEUL ET MÊME FABRICANT ET CE, DANS L'ENSEMBLE DU PROJET.
 - FAÇADE INCASSABLE EN NYLON
 - CONVENANT À DU CÂBLAGE FORMAT 12 AWG, AUX FINS DE CÂBLAGE DEPUIS L'ARRIÈRE OU L'UN DES CÔTÉS.
 - TIMONERES DE RUPTURE, AUX FINS D'UTILISATION EN TANT QUE PRISES DE COURANT DE MONTAGE DE RÉPARTITION.
 - HUIT (8) ENTRÉES À CÂBLAGE ARRIÈRE; QUATRE (4) VIS DE CÂBLAGE LATÉRAL.
 - CONTACTS À DOUBLE FROTTEMENT ET CONTACTS DE MISE AU SOL RIVETÉS EN PLACE.
 - COULEUR : SE REPORTER AUX FINITIONS D'ARCHITECTURE.

- INTERRUPTEURS :
 - SELON LA NORME CSA C22.2 NO. 111-M1986 (R1992)
 - INTERRUPTEURS À 3 VOIES, DE 15 AMPÈRES, 347 VOLTS ET DE TYPE UNIPOLAIRE, SELON LES INDICATIONS.
 - INTERRUPTEURS DE COURANT ALTERNATIF, DE TYPE TOUT USAGE ET À MANŒUVRE MANUELLE, PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
 - TROUS TERMINAUX, APPROUVÉS POUR DU FIL DE GROSSEUR 10 AWG
 - CONTACTS À L'ALLAGE D'ARGENT
 - DE TYPE MOULÉ À L'UREX OU À LA MÉLAMINE, POUR DES PIÈCES COMPOSANTES ASSURÉES À UN RÉPÉRAGE AU CARBON
 - AUX FINS DE CÂBLAGE DEPUIS L'ARRIÈRE OU L'UN DES CÔTÉS.
 - INTERRUPTEUR À BASCULE ET À L'IVOIRE
 - ÉLÉMENT À BASCULE ET À CAPACITÉ DE BLOCAGE, COMPLET, CONÇU POUR ACCEPTER UN FILAMENT DE TUBERIE ET DES LAMPES FLOUESCENTES, AVEC UNE CAPACITÉ POUVANT MONTER JUSQU'À 80 P. 100 DE LA CAPACITÉ ÉTABLIE DES CHARGES DE MOTEURS.
 - INTERRUPTEUR EN PROVENANCE D'UN SEUL FABRICANT ET CE, POUR L'ENSEMBLE DU PROJET.

- PRISES DE COURANT À MISE À LA TERRE DISTINCTE :
 - PRISES DE COURANT DUPLEX, DE TYPE 5-15R DE LA CSA, DE 125 VOLTS ET 15 AMPÈRES, Y COMPRIS LES MOTEURS À LA TERRE DISTINCTE, PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :
 - BOTIER MOULÉ À L'URÉE ET DE COULEUR ORANGE
 - DE TYPE CONVENANT À DU CÂBLAGE DE GROSSEUR 10 AWG ET CE, POUR LE CÂBLAGE ARRIÈRE ET LATÉRAL.
 - TIMONERES DE RUPTURE, AUX FINS D'UTILISATION AVEC DES PRISES DE COURANT À RÉPARTITION.
 - HUIT (8) ENTRÉES DE CÂBLAGE ARRIÈRE; QUATRE (4) VIS DE CÂBLAGE LATÉRAL.
 - CONTACTS À DOUBLE FROTTEMENT ET CONTACTS DE MISE À LA TERRE FIXES À L'AIDE DE RIVETS
 - PRISES DE COURANT DE LA CATÉGORIE PRÉSCRITE.
 - TERMINER UN FIL ADONNEL EN MISE À LA TERRE, DE TYPE ISOLÉ ET DE COULEUR VERT ET CE, POUR CHAQUE CIRCUIT ET À PARTIR DU TABLEAU, AVEC UN Prolongement À CHAQUE INSTALLATION DE CÂBLAGE.

DISJONCTEURS DE CIRCUIT :

- PRÉVOIR DES DISJONCTEURS DE CIRCUITS DANS LE TABLEAU DE DISTRIBUTION, SELON LES INDICATIONS.
- DISJONCTEURS DE CIRCUITS D'EMBRANCHEMENT, À PRISE ET À RUPTURE RAPIDES, OFFRANT UNE COMPENSATION D'AMBRANCE, AVEC UN DÉCLENCHEMENT COMMUN À L'EMPLACEMENT DE TOUTS DISJONCTEURS MULTIPOLAIRES, L'INDICATION D'UN DÉCLENCHEMENT DEVRA ÊTRE TOUT À FAIT CLAIRE ET CE, PAR LE DÉPLACEMENT DE LA POIGNÉE DU DISJONCTEUR EN POSITION MIYOYENNE ENTRE LA POSITION D'ARRÊT ET LA POSITION DE MARCHÉ.
- CAPACITÉ D'INTERRUPTION DE DISJONCTEUR :
 - TABLEAUX DE DISTRIBUTION DE 250 VOLTS ET TABLEAUX DE DISTRIBUTION CDP : À RÉGIME SYMÉTRIQUE DE 10 k.
 - TABLEAUX DE DISTRIBUTION CDP DE 600 VOLTS, À RÉGIME SYMÉTRIQUE DE 25 k.

INSTALLATIONS DE COMMUNICATION PHONIQUE, DE TRANSMISSION DE DONNÉES, ET DE CABLO-DIFFUSION

- SYSTÈMES COMPLETS D'ACHÈMENNEMENTS DE CONDUITS À VIDE, COMPRENANT DES BOTES DE SORTIE, DES CONDUITS ET DES FILS DE TRAGE.
- CONDUITS :
 - CANALISATION MONTANTES ET ELECTRO-MÉTALLIQUES DE 21 mm ENTRE LES BOTES DE DISPOSITIFS À RECOUVREMENT DOUBLE ET LE PLAFOND PAR L'EMPLOI D'ÉTIQUETTES À TOUCHES « P » AVEC UN PLAN ÉQUARRI PAR RAPPORT AUX LIGNES ADJACENTES DE LA DIVISION 26.
- CORDON DE TRAGE : EN POLYPROPYLENE
- PLAQUES DE RECOUVREMENT, DEVANT ÊTRE MONTÉES PAR D'AUTRES TIÈRES.

PLAQUE DE RECOUVREMENT

- PLAQUES DE RECOUVREMENT EN ACIER INOXYDABLE ET POLI, DE 1,0 mm D'ÉPAISSEUR, POUR DISPOSITIFS DE CÂBLAGE, DE MONTAGE DANS UNE BOTE DE MONTAGE AFFLEURE.
- NE MONTER LES PLAQUES DE RECOUVREMENT QU'UNE FOIS FINIS TOUTS LES TRAVA